



**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARIS C. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C.

**Absente** : Madame PAILLÈS S.

**Procuration** : Monsieur ISARN Pierre à FOREZ Daniel

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOREZ Daniel

03/2021 - Intercommunalité - Approbation de la notification de « l'Attribution de compensation » décidée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées a été mise en place auprès de la Communauté de Communes « Les Avant-Monts » par délibération 190-2020 en date du 14 décembre 2020.

Un rapport de cette commission vient d'être publié et détermine les attributions de compensation à verser aux communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de ce rapport ; la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2021 est de 1 741 €uros pour la commune de GABIAN.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT pour l'exercice 2021 et notamment la proposition de calcul des compensations attribuées aux communes membres

**ACCEPTE** l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2021 s'élevant à la somme de 1 741 €

**DIT** que les sommes seront inscrites au budget 2021 de la commune

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

